



Un nouveau type de radar a fait son apparition sur la N10, dans le sens Angoulême-Poitiers, à hauteur de Couhé (Valence-en-Poitou). Il s'agit d'un équipement dit « de pesée en marche » (EPM), capable de contrôler les surcharges des camions, mais aussi les vitesses excessives. Il ressemble un peu à un radar tronçon avec ses deux mâts culminant à trois mètres de hauteur.

Un article du quotidien de *La Nouvelle République* explique que ce dispositif fonctionne grâce à une unité de pesage composée de capteurs piézoélectriques insérés dans la chaussée. Des bandes blanches sur la chaussée symbolisent leur emplacement. Il faut en revanche savoir que l'EPM ne fonctionne pas en permanence et n'est utilisé qu'en cas de contrôle coordonné entre les forces de l'ordre (pour l'interception) et les agents de la Dreal (pour le contrôle). L'avantage du système est que seuls les camions pris en infraction de vitesse ou tonnage sont interceptés par les contrôleurs installés quelques kilomètres après le positionnement de l'appareil. Un radar de pesée et de vitesse existait déjà dans l'autre sens (Poitiers-Angoulême), au même niveau. Mais le nouveau peut contrôler les véhicules circulant sur les deux voies, à la circulation très dense car nombre de transporteurs donnent pour instruction à leurs conducteurs de ne pas emprunter l'A10 entre Bordeaux et Poitiers.